

saisis d'un amendement et d'un sous-amendement. Permettez-moi d'en parler brièvement. Hier soir, j'ai entendu le chef de la CCF affirmer que s'il n'était pas d'avis que l'entreprise soit confiée à une société privée, il estimait au moins que cette compagnie dont nous parlons en ce moment est la seule qui puisse accomplir le travail. Par conséquent l'opposition elle-même est divisée dans son opposition à cette mesure que le Gouvernement a soumise à la Chambre. L'opposition est divisée car, d'une part, on ne veut pas de l'entreprise privée. Je reconnais que cette thèse est soutenable et je me propose de m'y arrêter quelques instants.

Je tiens à dire d'abord que, à titre de membre de la Chambre des communes et de citoyen du Canada, je ne crains pas l'entreprise publique. Je ne m'y opposerai pas le jour où cette entreprise tombera sous le contrôle de l'État. Dans notre vie économique, l'entreprise publique est nécessaire dans plusieurs domaines. Il se peut que celui des pipe-lines en soit un. Dans ce cas, je ne doute pas que le gouvernement actuel, qui sera encore au pouvoir à ce moment-là, puisse exploiter efficacement cette entreprise. Même si, par miracle, le gouvernement actuel n'était pas au pouvoir, je suis convaincu que quelques-uns du moins de ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre seraient en mesure de diriger cette entreprise publique.

Le point que je veux souligner cependant c'est qu'un des deux groupes qui s'opposent à la mesure s'oppose aussi irrémédiablement à toute entreprise privée. Qui ces porteparoles de l'entreprise publique représentent-ils en ce moment? On nous a dit, monsieur le président, que nous n'avons pas reçu mandat de mettre cette entreprise à exécution mais qu'eux ont un mandat à remplir. Si l'on parcourt la liste de ces membres de l'opposition, on constate que la moitié d'entre eux viennent d'une seule province. Un seul de leur membre vient de la Nouvelle-Écosse. Un autre, récemment décédé, représentait l'Ontario et deux autres députés viennent de deux autres provinces. Ce parti de l'opposition ne détient donc pas en ce moment un très important mandat.

M. Knowles: Si les arguments de l'honorable député ne valent pas mieux que ses calculs, il vaudrait mieux qu'il les revise.

M. Richardson: Je consacrerai donc un moment ou deux à vous expliquer mes calculs. Votre parti compte 22 députés. Vous direz sans doute qu'il en compte 23. Six de ces 23 députés n'ont pas été élus par des minorités. (*Exclamations*).

Une voix: Combien de libéraux ont été élus par des minorités?

[M. Richardson.]

M. Knowles: D'après cet argument, tous les libéraux devraient démissionner aujourd'hui.

M. Fleming: Le gouvernement a été élu par une minorité.

M. Richardson: Ma thèse, à propos de la propriété publique, c'est que ces 22 ou 23 députés qui siègent ici représentent, d'après les votes qu'ils ont recueillis, une minorité de l'électorat. Ils ont obtenu environ 200,000 voix sur un total de je ne sais combien. Je dis donc que ceux qui s'opposent à la proposition actuelle en préconisant l'entreprise publique, qu'on note bien que je ne m'oppose pas à l'entreprise publique, lorsqu'elle est nécessaire,—représentent, à mon humble avis, une très faible proportion de l'ensemble des Canadiens.

M. Hees: Vous le constaterez.

Une voix: Et il parle contre la clôture.

M. Richardson: Quelqu'un a parlé de la clôture. Je vais en parler.

Une voix: C'est vous qui avez soulevé la question.

M. Richardson: Je n'ai jamais, en ma qualité de député, interrompu un seul vis-à-vis, sauf dans les limites de la politesse. Si les honorables députés d'en face ne veulent pas se montrer polis envers moi, cela m'est parfaitement égal.

L'hon. M. Rowe: Poursuivez.

M. Richardson: A mesure que le débat se poursuivait, monsieur le président, j'ai pensé au nombre des députés d'en face qui, à grand renfort de rhétorique, ont parlé des droits de la démocratie. C'est une affaire très simple, comme nous le verrons si nous revenons à la réalité. J'ai entendu aujourd'hui l'honorable député de Prince-Albert et hier soir le chef de la C.C.F. J'ai entendu ce dernier lancer deux ou trois interpellations. En ma qualité de membre de la Chambre, j'étais réellement stupéfait de constater que nous pouvions adopter une attitude d'enfants d'école. (*Exclamations*)

L'hon. M. Rowe: Et nous de même.

Une voix: Depuis quand l'honorable député est-il ici?

M. Richardson: Pas depuis très longtemps, mais j'y serai probablement longtemps après votre départ.

M. Hees: C'est ce que vous espérez.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Knowles: J'aime à croire que l'honorable député se rend compte qu'il s'adresse au président. Cette dernière observation a été adressée au président.